

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
L/2016/N°013...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA REPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord-cadre de coopération entre la République de Guinée et la République Bolivarienne du Venezuela.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 10 JUIN 2016

Le Secrétaire de Séance



Le Président de Séance


Honorable Claude Kory KONDIANO